

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT CONCENTRE PIN DES LANDES**CODE PRODUIT : **A.351 – A.431****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : **NETTOYANT CONCENTRE PIN DES LANDES**
Code produit : **A.351 – A.431**
Conditionnement : **A.351 : 6 flacons de 1 litre / A.431 : 1 bidon de 5 litres**
Type de produit : **Mélange**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : **Produit détergent, dégraissant.
Utilisation professionnelle.**
Utilisations déconseillées : **Pas de données disponibles.**

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**
Adresse : **74 avenue du Général de Gaulle
CS20096
18203 Saint Amand Montrond**
Tel : **+33.(0)2.48.63.71.00**
Fax : **+33.(0)2.48.96.72.26**
E-mail : **lartisanerie@apei.asso.fr**
Site internet : **www.apei.asso.fr**
Personne de contact : **lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00**

1.4. Numéro d'appel d'urgence :INRS/ORFILA : **+33 (0) 1.45.42.59.59****RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange :****2.1.1. Classification selon règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)**

Eye Irrit. 2, H319

Skin Sens. 1, H317

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la Rubrique 16.

2.2. Eléments d'étiquetage :**2.2.1. Etiquetage selon Règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)****ATTENTION**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Contient du Menthanol
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT CONCENTRE PIN DES LANDES**

 CODE PRODUIT : **A.351 – A.431**
2.3. Autres dangers :

Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII) : Pas de données disponibles.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV) : Le produit ne contient pas de substances soumises à autorisation.

Autres : Le mélange est un produit détergent.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1. Substances :

Non concerné.

3.2. Mélanges :
Description :

Nom Substance	CAS	CE	REACH	ID	CE 1272/2008	Concentration
MENTHANOL	21129-27-1	939-396-3	01-2119983276-26	-	 GHS07 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317	< 3%
ETHANOL DENATURE	64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43	603-002-00-5	  GHS02 – GHS07 Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	< 2%
CARBONATE DE SODIUM	497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	001-105-00-2	 GHS07 Eye Irrit. 2, H319	< 2%

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS
4.1. Description des premiers secours :

Conseils généraux : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'ingestion : Si la personne est consciente, rincer la bouche. Demander immédiatement conseil à un médecin. Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

En cas d'inhalation : Pas de données disponibles.

En cas de contact avec la peau : Pas de données disponibles.

En cas de contact avec les yeux : Peut provoquer une sévère irritation.

En cas d'ingestion : Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
5.1. Moyens d'extinction :
Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser :

- CO2
- Poudre d'extinction ou eau pulvérisée

NOM DU PRODUIT : NETTOYANT CONCENTRE PIN DES LANDES**CODE PRODUIT : A.351 – A.431**

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés :

Pas de données disponibles.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :

Produits de combustion dangereux : Pas de données disponibles.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion : Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde (CO) et dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseil aux pompiers :

Classe d'inflammabilité : Non inflammable.

Protection contre l'incendie : Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire isolants et d'un vêtement de protection.

Procédure spéciale : Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipements de protection : Voir Rubrique 8.

Procédures d'urgence : Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.1.2. Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir Rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

6.3.3. Autres informations

Éliminer la matière collectée conformément à la réglementation.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir rubriques 8 et 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Mesure de protection : Voir Rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que sur les réglementations de la protection du travail.

Éviter impérativement le contact du mélange avec les yeux et la peau.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Mesures pour prévenir un incendie :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Pas de données disponibles.

Mesures pour protéger l'environnement :

Aucune mesure particulière n'est requise.

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT CONCENTRE PIN DES LANDES**CODE PRODUIT : **A.351 – A.431****Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**Mesures techniques et conditions de stockage :**

Stocker à l'abri du gel et à une température inférieure à 35°C.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Conserver le récipient hermétiquement fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Classe de stockage :

Non inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en Rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle :****8.1.1. Exposition du travailleur**

Nom du composant	N° CAS	VME-ppm	VME-mg/m3	VLE-ppm	VLE-mg/m3
ETHANOL DENATURE	64-17-5	1000	1900	5000	9500

Source : données fournisseur

8.1.2. Exposition de l'environnement

Pas de données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition :**8.2.1. Contrôles techniques appropriés****Mesures liées à la substance/mélange :** Pas de données disponibles.**Mesures structurelles :** Pas de données disponibles.**Mesures organisationnelles :** Pas de données disponibles.**Mesures techniques :** Pas de données disponibles.**8.2.2. Mesures de protection individuelle****Protection des yeux / du visage :**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. (EN166)

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau (mains/corps) :

Eviter le contact avec la peau.

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupures, piqûres, protection thermique), dextérité demandée.

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation. Recommandé : caoutchouc nitrile.

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT CONCENTRE PIN DES LANDES**CODE PRODUIT : **A.351 – A.431**

Porter des vêtements de protection appropriés.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire :

Non nécessaire en utilisation normale.

Risques thermiques :

Pas de données disponibles.

Mesures d'hygiène :

Pictogrammes d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Les stocker dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate surtout dans les endroits clos.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement**Mesures liées à la substance/mélange :**

Empêcher toute fuite du produit en égout ou milieu naturel. Nettoyer soigneusement toutes traces de produit ou déchets qui seront traités selon les indications du paragraphe(13).

Mesures d'instruction :

Informier l'utilisateur des mesures de prévention.

Mesures organisationnelles :

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

Mesures techniques :

Stocker le produit sur rétention adaptée.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

Etat physique :	Liquide limpide – légèrement opalescent
Couleur :	Vert
Odeur :	Pin
pH :	10,4 à 10,5 (pur) ; 10 environ (dilué ; base eau douce, TH 7,9 °F)
Point / intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point / Intervalle de fusion :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non concerné
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité :	Non concerné
Pression de vapeur :	Ethanol : 59 hPa
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	1,01 g/cm ³ à 20°C
Solubilité :	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique :	20 s (Coupe NF4)
Propriétés explosives :	Non explosible
Propriétés comburantes :	Non concerné

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT CONCENTRE PIN DES LANDES**CODE PRODUIT : **A.351 – A.431****9.2. Autres informations :**

Le produit n'entretient pas la combustion – test UN L.2 (cf. CLP Annexe I, point 2.6.4.5)

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.4. Conditions à éviter :

Eviter : le gel / les températures supérieures à 35°C

10.5. Matières incompatibles :

Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques :****11.1.1. Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.2. Corrosion / Irritation de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.3. Lésion oculaire grave / Irritation oculaire :

Provoque une sévère irritation des yeux.

11.1.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.5. Mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.6. Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.7. Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.8. Résumé de l'évaluation des propriétés CMR :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.10. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.11. Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT CONCENTRE PIN DES LANDES**CODE PRODUIT : **A.351 – A.431****RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1. Toxicité :****Toxicité aiguë :** Pas de données disponibles

Poissons : --

Crustacées : --

Algues / Plantes

aquatiques : --

Autres organismes : --

Toxicité chronique : Pas de données disponibles**12.2. Persistance et dégradabilité :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respect(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Soluble avec l'eau.

12.4. Mobilité dans le sol :

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Classification des dangers : Pas de données disponibles.

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

07 06 : Déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques.

20 01 29 : Détergent contenant des substances dangereuses.

15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets

Vider complètement le récipient. Rincer à l'eau. Rendre inutilisable. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU :

Non concerné.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT CONCENTRE PIN DES LANDES**CODE PRODUIT : **A.351 – A.431****14.3. Classe(s) de danger pour le transport :**

Classe de danger : Non concerné
Étiquette de danger : Non concerné

14.4. Groupe d'emballage :

Non concerné.

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) : Non concerné
14.6.2. Transport ferroviaire (RID) : Non concerné
14.6.3. Transport fluvial (ADN/ADNR) : Non concerné
14.6.4. Transport maritime (IMDG) : Non concerné
14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) : Non concerné

14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident : Non concerné

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :****15.1.1. Réglementation européenne****Règlement CE n°1907/2006 (REACH) modifiée :**

Le produit est conforme aux dispositions de REACH. Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Autres réglementations :

Le produit est conforme et comporte un étiquetage relatif aux réglementations :

- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié.

Étiquetage des détergents (Règlement (CE) n°648/2004 modifié) :

Contient parmi d'autres constituants :

- Moins de 5% : Agents de surfaces non ioniques, Savon
- Parfum

15.1.2. Réglementation nationale (France)**Maladies professionnelles :**

TMP84

Classification française des ICPE :

Pas de données disponibles

Autres réglementations :

Arrêté du 19/12/2013

Apte au contact alimentaire après rinçage à l'eau potable

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Le produit n'a pas été évalué.

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT CONCENTRE PIN DES LANDES**CODE PRODUIT : **A.351 – A.431****RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS****16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :**

Classification	Justification
Eye irrit. 2 H319	Règle de calcul
Skin Sens. 1 H317	Méthode de calcul

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3

Texte abrégé	Texte intégral
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H225	Liquides et vapeurs très inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

16.3. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	17/04/2015	Création	Dossier Central	Responsable QHSE
11	03/03/2022	Modification Conditionnement	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

Fait par Sistina Conseils

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :